

DECISION N° 2022- 58
modifiant la délégation de signature de Madame Issakidis

La directrice générale,

Vu le code de l'environnement et notamment son article R.213-43 ;

Vu l'arrêté du 28 mai 2021 nommant Madame Sandrine Rocard, directrice générale de l'agence de l'eau Seine-Normandie ;

Vu la décision n° 2021-141 donnant délégation de signature à Madame Catherine Issakidis, Directrice des ressources humaines ;

Décide :

Article 1

Dans la délégation de signature susvisée, l'alinéa I de l'article 2 est remplacé par le texte suivant :

“1 Délégation est donnée à la chef de service désignée ci-dessous pour signer en cas d'absence ou d'empêchement de la directrice des ressources humaines tous actes relatifs à l'article 1^{er} à l'exclusion des actes la concernant personnellement.

NOMS	FONCTIONS
Carole MARTIN	Cheffe de service, adjointe à la direction des ressources humaines

”

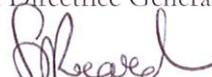
Les alinéas II et III de l'article 2 sont supprimés.

Article 2

La délégation de signature modifiée sera publiée sur intranet et internet.

Nanterre, le 02 FEV. 2022

La Directrice Générale


Sandrine ROCARD